

Réunion du Vendredi 24 juin 2005 à 9h00

Présidence : *M. Jean-Pierre ESCALLETES*

Présents : *MM. Frédéric THIRIEZ , Fernand DUCHAUSSOY, Michel PLATINI, Bernard BACOURT, Christian TEINTURIER, Henri MONTEIL, Bernard DESUMER, Guy CHAMBILY, René CHARRIER, Mme Marilou DURINGER, Jean-Pierre GEORGES, Jean-Claude HAMEL, Jean-Marie LAWNICZAK, Jacques LEGER, Charles MOLINARI, Jean-Claude PETITOT, Gérard ROUSSELOT*

Excusés : *MM. Noël LE GRAET, Bernard SAULES, Jean FOURNET-FAYARD, Claude SIMONET, Marc RIOLACCI, Raymond DOMENECH*

Assistent

à la séance : *MM. Jacques LAMBERT, Jean LAPEYRE, Aimé JACQUET, Jean-Yves LE HUEDE, Jacques THEBAULT, Jacques LIENARD*

CONDOLEANCES

Le Conseil, informé,

- du décès de Monsieur Cyril VERSAUT, Conseiller Technique Fédéral du District du Rhône,
- du décès du Joueur Murat de Mulhouse, poignardé d'un tournoi de sixte de fin de saison.

Renouvelle ses condoléances et ses sentiments de sympathie attristés aux familles des disparus.

Pour le Président, le crime de Mulhouse symbolise ce qu'il y a de plus dramatique dans notre société. Ce drame intolérable, qui a profondément meurtri la communauté du football, ne fait que renforcer sa détermination à lutter sans relâche et sans faiblesse contre toutes les violences et les incivilités qui affectent notre sport.

Le Conseil présente ses vœux de prompt rétablissement à René LOPEZ, Président du District Mosellan.

Il souhaite également à Michel PLATINI un très heureux 50^{ème} anniversaire.

I- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES REUNIONS DU BUREAU DU CONSEIL FEDERAL DU JEUDI 9 JUIN ET VENDREDI 17 JUIN 2005, ET DE LA REUNION DU CONSEIL FEDERAL DU VENDREDI 10 JUIN 2005 **RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE LA REUNION DU CNFA DU 20 MAI 2005, DES REUNIONS DU BUREAU DU CNFA DES 20 MAI, 31 MAI, 3 JUIN ET 16 JUIN 2005**

Lesdits procès-verbaux sont adoptés sans observation.

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

1) INFORMATIONS ECRITES

Le Conseil prend acte. (Annexe 1).

2) COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LA DELEGATION CHINOISE DU JEUDI 16 JUIN 2005 AU CTNFS

Le Conseil prend acte des informations données par le Président et Aimé JACQUET et se félicite des projets envisagés.

3) EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE FEDERALE DU SAMEDI 25 JUIN 2005

Le Conseil,

- Informé par son Président,
- Adopte le projet d'ordre du jour de l'Assemblée Fédérale.

4) **CLASSEMENT DES CENTRES DE FORMATION DE FOOTBALL POUR LA SAISON 2005/2006**

Le Conseil entérine le classement élaboré par la DTN.

5) **MESURE DE CLEMENCE**

Sur la proposition du Président,

Le Conseil dispense tous les licenciés de la purge des sanctions prononcées pour des faits antérieurs au 30 juin 2005 et portant exclusivement sur un match ferme de suspension.

Tout joueur ayant fait l'objet d'une suspension à temps ou de plusieurs matches devra purger l'intégralité de sa suspension.

Cette mesure ne s'applique pas aux suspensions de terrain.

6) **PLAN CANICULE**

Le Conseil prend acte des recommandations concernant les sportifs rappelées par le Ministère de la Santé et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

III- **INFORMATIONS INTERNATIONALES**

F.I.F.A.

➤ **Informations sur les difficultés du Football grec**

Le Conseil prend connaissance de la note d'information de la FIFA.

U.E.F.A.

➤ **Matches de Coupes d'Europe : désignation d'un délégué de la FFF pour l'AS Monaco**

En complément des désignations faites par le Conseil Fédéral dans sa séance du 10 juin, le Conseil procède à la désignation suivante :

AS Monaco (Champions League) :

M. Guy CHAMBILY, membre du Conseil Fédéral.

➤ Michel PLATINI rend compte :

- de la réunion tenue à Manchester, au cours de laquelle une réflexion stratégique a été engagée sur les réponses à apporter aux comportements inacceptables, de nature raciste en particulier, de la part du public ou des joueurs ;
- de la position réservée de la FIFA face à la création de l'Association européenne des ligues professionnelles.

IV – FOOTBALL PROFESSIONNEL (M. FREDERIC THIRIEZ)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 JUIN 2005

➤ Frédéric THIRIEZ rend compte :

- de l'engagement par la LFP de la procédure de repêchage consécutive à la décision de la Commission d'appel de la DNCG qui a confirmé la non accession de l'ASOA Valence en Championnat de Ligue 2 ;
- du maintien du statut professionnel aux clubs Angers SCO, Clermont Foot, Chamois Niortais ;
- du tirage au sort désignant Auxerre pour accueillir le Trophée des Champions le 27 juillet ;
- de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale qui se tiendra à Monaco le 2 juillet ;
- de l'état d'avancement des négociations sur le protocole financier FFF – LFP.

CONTROLE DE GESTION AU NIVEAU EUROPEEN

Face à la situation financière très dégradée d'un certain nombre de clubs européens, Frédéric THIRIEZ informe le Conseil de l'élaboration d'un document visant à mettre en évidence la nécessité d'un contrôle de gestion effectif et fort au niveau européen.

INTERPRETATION DE L'ARTICLE 309 DU REGLEMENT DES COMPETITIONS DE LA LFP

Le Conseil prend acte.

REMPLACEMENT DE MM. REGIS PUKAN ET GUY MISLIN A LA LFP

Le Conseil prend acte.

V – C.N.F.A. (M. FERNAND DUCHAUSSOY)

Fernand DUCHAUSSOY :

- informe le Conseil de la tenue d'une réunion du CNFA le 8 juillet pour entériner les calendriers du National, du CFA et du CFA 2 ;
- souscrit aux propos du Président à propos de la lutte contre la violence et les incivilités ;
- espère un résultat rapide et probant des négociations sur le protocole financier FFF-LFP ;
- fait part de sa conviction qu'une réflexion rapide et en profondeur sur l'avenir des championnats nationaux est absolument nécessaire.

VI - PROBLEMES D'ACTUALITE

AFFAIRE FFF / AGENT SPORTIF BETTONI

Le Conseil,

- Informé par le Président de l'ouverture par le Parquet de Marseille d'une information judiciaire contre X pour «abus de biens sociaux, abus de confiance, exercice illégal de la profession d'agent de joueurs et blanchiment »,
- Décide de se constituer partie civile.

SITUATION DE L'ASOA VALENCE

Le Conseil,

- Informé par son Président,
- Prend acte de la décision rendue par la Commission d'appel de la DNCG qui s'est réunie le 16 juin 2005.

SITUATION DU RACING CF 92

Le Conseil,

- Informé par son Président,
- Prend acte de la décision rendue par la Commission d'appel de la DNCG qui s'est réunie le 16 juin 2005.

SITUATION DU FC TOURS

Le Conseil,

- Informé par son Président,
- Prend acte de la décision rendue par la Commission Fédérale de contrôle des clubs de la DNCG lors de sa réunion du 14 juin 2005.

SITUATION DU RC BESANCON

Le Conseil,

- Informé par son Président,
- Prend acte de la décision rendue par la Commission Fédérale de contrôle des clubs de la DNCG lors de sa réunion du 14 juin 2005.

COMPETENCE DISCIPLINAIRE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ETHIQUE

Le Président informe le Conseil qu'il proposera à l'Assemblée Fédérale, lors de sa réunion du 25 juin à Mâcon, l'adoption du texte suivant :
« Par dérogation à l'article 5 du règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, le Conseil exerce un pouvoir disciplinaire pour tous les manquements à l'éthique commis par des licenciés à l'occasion de déclarations, d'attitudes ou de comportements publics de nature à nuire l'image du Football. Il instruit les dossiers dont il se saisit ou qui lui sont soumis. »

Le Conseil valide cette proposition.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Le Président informe le Conseil de la réponse qu'il a adressée à M. LOUVEL, Président du Havre AC. Il se joint à Fernand DUCHAUSSOY pour insister sur la nécessité urgente de remettre « à plat » l'ensemble de la structure.

VI – QUESTIONS FINANCIERES

CHOIX D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON SUPPLEANT

Le Conseil,

- Sur le rapport de Bernard DESUMER, Trésorier Général,
- Prend acte des quatre propositions faites par les ligues régionales,
- Prend connaissance des tarifs proposés par les quatre candidats,
- Décide de proposer à l'Assemblée Fédérale de reconduire M. Alain GENOT (suppléant : M. Jean-Claude OLIVE) pour une période de six ans.

PRIMES

Le Conseil,

- Sur le rapport de Bernard DESUMER, Trésorier Général,
- Décide :
 - d'attribuer une prime de 5 000 € aux joueurs composant la sélection victorieuse du Tournoi de Toulon ;
 - de fixer de la façon suivante le niveau des primes pour la phase finale du Championnat d'Europe des moins de 19 ans :

Qualification :	1 500 € (déjà acquise)
Demi-finale :	2 000 €
Finale :	3 000 €
Victoire :	4 000 €

VIII– COMMUNICATIONS DES DEPARTEMENTS

REFORME DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE : Compte-rendu par le Président Jean-Pierre ESCALLETES et Monsieur Jean-Yves LE HUEDE de l'état d'avancement de ce dossier

Le Conseil,

- Prend acte de la communication dont le texte est joint en annexe 2 ;
- Adopte les orientations présentées.

PROJET DE CREATION DU DEPARTEMENT MEDICAL : Docteur Jean-Claude PETITOT

Le Conseil,

- Prend acte de la communication dont le texte est joint en annexe 3 ;
- Adopte les orientations présentées.

IX- COMMUNICATIONS DES LIGUES REGIONALES

DE LA LIGUE D'ALSACE, AFIN D'ERADIQUER LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS DE SPORT

Le Conseil prend acte.

X - QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE D'EXTENSION D'UNE SANCTION DISCIPLINAIRE D'UN JOUEUR A TOUTES LES AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES

Le Conseil,

- Prend acte de la lettre de la Ligue de Football de Normandie en date du 13 juin 2005 concernant le joueur Klalidou TALLA ;
- Transmet le dossier pour examen à M. René CHARRIER.

REUNIONS EXCEPTIONNELLES DU CONSEIL FEDERAL EN JUILLET (VENDREDI 8 ET 22 JUILLET 2005)

A la demande de son Président, le Conseil décide de se réunir exceptionnellement le vendredi 8 juillet et le vendredi 22 juillet pour examiner la situation des clubs dont le dossier lui aura été transmis par la Commission d'appel de la DNCG ou par le CNOSF.

CHOIX DU STADE OU LE LOSC JOUERA LA CHAMPIONS LEAGUE 2006

Le Conseil prend acte de la lettre de remerciements adressée par le Club et regrette vivement que le club de Lille n'est pas à sa disposition propre un terrain à la hauteur de ses résultats sportifs.

LETTRE DE MONSIEUR JACQUES LOISEAU PROPOSANT SON REMPLACEMENT AU SEIN DE LA CCSE

Le Conseil,

- Remercie chaleureusement M. LOISEAU pour l'ensemble de son œuvre au sein de la FFF.
- Prend acte de son remplacement par M. André MOLLE à la présidence de la Commission Centrale du statut des éducateurs.

Le Président recevra M. LOISEAU à l'issue de la prochaine séance de la Commission.

CONVENTION UNECATEF - U2C2F

Le Conseil prend acte des informations communiquées par Jean-Marie LAWNICZAK et du fait qu'un certain nombre de points de cette convention semblent ne pas être en phase avec les statuts de la FFF.

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES MOINS DE 19 ANS EN IRLANDE (13-30 JUILLET 2005)

Le Conseil prend acte que la délégation sera dirigée par Christian TEINTURIER et souhaite « good luck » à nos représentants.

**Le Directeur Général,
Jacques LAMBERT**